

**Recommandations opérationnelles
pour les partenaires de la DG ECHO
en République Centrafricaine)**

*(Annexe au "Humanitarian Intervention Plan" – HIP CAR 2013)
Version 05/11/2012*

A. Introduction

La Commission européenne, à travers la Direction Générale de l'Aide Humanitaire (DG ECHO), maintiendra en 2013 un niveau adéquat d'engagement humanitaire au niveau national.

Afin d'améliorer l'impact et la cohérence de son soutien en République Centrafricaine (RCA), la DG ECHO, en se basant sur sa compréhension et son expertise des différents contextes, a identifié un ensemble de questions opérationnelles pour les principaux secteurs d'intervention: sécurité alimentaire, nutrition, santé, protection, eau et assainissement, biens non alimentaires et abris.

Ces recommandations opérationnelles ont pour objet de faciliter les discussions avec les partenaires recherchant un soutien financier de la DG ECHO en RCA. Elles doivent être considérées comme un **complément à la stratégie annuelle** qui fournit le cadre général technique pour les engagements de la DG en RCA pour l'année 2013. Notons que la stratégie 2013 (**HIP¹**) pour la RCA est accessible sur le site internet² de la DG ECHO.

Les annexes de ce document compléteront les recommandations par des **approches concrètes**, non exhaustives, et qui sont destinées à aider les partenaires à correctement présenter des demandes de financements à la DG ECHO.

Ce document a été construit avec l'appui technique des experts ECHO sur la base de l'expérience des projets mis en œuvre ces dernières années en RCA et dans la région. Il pourra être révisé périodiquement et/ou de manière simultanée avec la stratégie pays. Les partenaires sont cependant invités à partager leurs commentaires et leurs expériences de manière régulière avec la DG ECHO.

La lecture de ce guide complète mais ne remplace pas celle des politiques sectorielles établies par la DG ECHO sur:

- l'assistance alimentaire : http://ec.europa.eu/echo/policies/food_assistance_fr.htm
- le cash and voucher : http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/cash_fr.htm
- les enfants dans les situations d'urgence et de crise : http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/children_fr.htm

¹ Humanitarian Action Plan

² http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm

- la protection : http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/protection_fr.htm
- l'assistance médicale d'urgence : http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/health_fr.htm
- planification et qualité : http://www.dgecho-partners-helpdesk.eu/preparing_an_action/proposal_submission/single_form/section_4.3.1
- la coordination civil-militaire :
http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/civil_military_fr.htm
- les lignes directrices sur les projets liés à l'eau et l'assainissement :
http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/watsan_fr.htm (ce document ne revêt pas un caractère obligatoire pour les partenaires)

Ces recommandations opérationnelles géographiques et les politiques sectorielles s'appliquent dans le respect des règles du Contrat Cadre Partenariat (CCP) et des lignes directrices (*factsheet*, *guidelines* et *toolkit* visibilité)

- http://ec.europa.eu/echo/about/actors/fpa_fr.htm

Pour toutes questions concernant le CCP, ou si vous souhaitez suivre une formation, n'hésitez pas à consulter le Helpdesk des partenaires à l'adresse suivante: <http://www.dgecho-partners-helpdesk.eu>

B. Principes et bonnes pratiques communes à tous les secteurs

Principes généraux

- La stricte adhérence aux **principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance** est essentielle pour l'assistance européenne, au regard du Consensus européen sur l'aide humanitaire³ et des règles du CCP et du FAFA⁴.
- La DG ECHO se concentre sur les activités **visant à sauver et/ou protéger des vies**, permettant de restaurer la dignité des individus vulnérables affectés par des chocs exogènes ou directement affectés par un conflit et de rétablir leur capacité d'autosuffisance.
- **Les interventions** doivent être élaborées autour du principe "ne pas nuire" (*do no harm*) et maximiser les opportunités pour les communautés et les individus d'éviter les expositions aux menaces de protection.

Évaluation des besoins

- **L'analyse des besoins est la justification de l'action proposée et doit être suffisamment détaillée pour permettre de dégager les besoins prioritaires et les différentes réponses en cours. Cela doit également inclure une analyse des vulnérabilités** pour s'assurer que les actions s'adressent prioritairement aux personnes qui en ont le plus besoin. Dans un contexte où se superpose des besoins chroniques et des besoins liés aux différentes crises, l'analyse devra clairement différencier les deux problématiques et la réponse se focaliser sur les besoins humanitaires relevant des crises conjoncturelles.
- Les besoins et les contraintes des populations seront évalués de manière précise et rigoureuse à partir de données dûment établies et autant que possible actualisées. De plus, l'analyse devra tenir compte de manière réaliste des capacités des structures locales à soutenir l'intervention et proposée une réponse adaptée.
- La stratégie d'intervention sera elle évoquée en dernier et devra apporter une réponse limitée ou complète en cohérence avec les besoins décrits, les contraintes du contexte et les actions des autres acteurs. Pour les partenaires ayant déjà obtenu plusieurs financements de la DG ECHO, il est primordial d'insister sur l'évolution des besoins humanitaires entre les différents financements et d'assurer une stratégie de sortie. Il est rappelé que la DG ECHO finance des projets ayant un impact mesurable pendant la durée de mise en œuvre du projet. La stratégie d'intervention doit s'appliquer à la situation actuelle, avec ses contraintes et ses opportunités et non sur une projection passée ou future du contexte.
- A ce titre, **une évaluation des risques** pour les bénéficiaires, pour le personnel humanitaire et pour le programme est implicite et sera explicitée dans le cadre Risques et assomptions de la partie 4.3.1 (cadre logique). La dimension réduction de l'exposition aux risques s'étendra autant que possible aux aléas potentiels tels que les épidémies, la sécheresse, les inondations...

³ URL: http://ec.europa.eu/echo/policies/consensus_fr.htm

⁴ CCP : Contrat Cadre de Partenariat, FAFA: *Financial and administrative Framework Agreement*

Bénéficiaires

- **Les besoins et vulnérabilités des bénéficiaires ciblés doivent être les premiers critères d'identification.** Le statut des bénéficiaires est certes déterminant mais ce sont les critères socio-économiques et les menaces de protection qui doivent justifier le ciblage. Ceci est d'autant plus vrai dans les contextes où les derniers mouvements de population remontent à plus d'un an. **Les critères de vulnérabilités doivent être clairement établis et mentionnés dans la proposition.**
- Tous les chiffres de population présentés doivent être accompagnés de la source et de la date de cette information. La distinction entre la population et la population cible doit être clairement établie ainsi que les mécanismes de ciblage des bénéficiaires. Ces précisions s'étendent au statut et à la location des bénéficiaires le cas échéant.
- Les mécanismes et critères d'identification des bénéficiaires doivent répondre à l'analyse des besoins et doivent permettre de confirmer le nombre de bénéficiaires avancé au début pour le projet mais également par résultat.
- Une attention particulière sera portée sur la différenciation entre bénéficiaires directes de l'action et bénéficiaires indirectes. Il est rappelé que la DG ECHO considère comme bénéficiaires directes les personnes recevant directement une assistance ou bénéficiant directement d'un service.

Dates de l'action

- La date d'éligibilité de l'action correspond à un début effectif des activités tel que mentionné dans le chronogramme.
- Les projets de sécurité alimentaire doivent avoir des dates correspondant au calendrier agricole. De même, les projets incluant la réhabilitation d'infrastructures doivent tenir compte des contraintes logistiques en particulier des difficultés liées à la saison des pluies.
- Les demandes d'avenants sont généralement annoncées lors du rapport intermédiaire.

Modalités de transfert

- Les propositions intégreront **une analyse comparative de la réponse la plus adaptée et de la meilleure modalité de transfert.** Elles répondront aux questions posées dans l'arbre décisionnel et la liste de contrôle (checklist) fournis dans les "*DG ECHO Funding Guidelines of the use of Cash and Voucher in Humanitarian Crises*"⁵ et incluront ses réponses en annexe du formulaire unique.
- La DG ECHO encourage **les approches basées sur la disponibilité locale et sur l'utilisation du transfert monétaire** (cash, coupons, foires, etc). Ces approches devront être favorisées lorsque la situation sécuritaire le permet, lorsque les biens seront disponibles sur le marché local, lorsque les vendeurs seront capables et prêts à fournir les quantités nécessaires, et lorsqu'un niveau acceptable de contrôle de la qualité pourra être assuré. Dans un contexte où l'utilisation du transfert monétaire est relativement nouveau,

⁵ http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/cash_fr.htm

le partenaire devra mentionner les expériences précédentes qu'il a menées avec une telle approche en particulier en Afrique.

Distinction selon les types de transfert:

- Les **distributions directes** devront assurer des biens appropriés, de qualité, en bonne quantité et distribués dans un temps opportun. L'analyse prendra en compte les possibles obstacles rencontrés par les bénéficiaires sur le trajet d'aller et retour aux points de distribution, en particulier dans les zones de conflit.
- La valeur **monétaire** à transférer devra être en relation directe avec l'analyse des besoins et des résultats attendus. Une justification du montant prévu est attendue dans la proposition de projet.
- **Les activités "argent contre travail"** devront établir clairement si l'objectif est celui de contribuer à l'économie des ménages, ou s'il s'agit d'un *moyen* par lequel un autre objectif comme par exemple l'amélioration d'une infrastructure essentielle pourra être atteint. Pour le second point, il est primordial que le projet n'entre pas en compétition avec des activités essentielles telle que les activités agricoles. Ceci devra être mentionné dans la proposition de projet.
- Dans le cadre de ces activités, les **niveaux de rémunération** seront déterminés après une enquête du marché du travail ou liés aux objectifs du projet. Il conviendra de s'assurer que les opportunités et les conditions de travail seront appropriées pour les hommes et les femmes.
- Afin d'assurer la qualité du travail, le projet prévoira le niveau et le type approprié de matériel et soutien technique. De la même manière, l'organisation prévoira toute mesure nécessaire pour la sécurité des travailleurs et des communautés environnantes (un plan de contingence devrait être prévu en cas d'accident)

Actions en cours et financements auprès d'autres bailleurs (en cours ou à venir)

- Il s'agit des projets et des financements en cours ou attendus auprès d'autres bailleurs.
- Pour les autres financements, leur date et montant doivent clairement apparaître.
- Les cofinancements sont encouragés et les différentes modalités peuvent être trouvées via la page http://ec.europa.eu/echo/partners/humanitarian_aid/fpa_en.htm sur le site Internet de la DG ECHO.

Communication, visibilité et activités d'information

- La visibilité du bailleur de fonds sur les projets soutenus est partie prenante du contrat cadre de partenariat et est donc obligatoire. Plus d'information peuvent être trouvées à la page http://ec.europa.eu/echo/partners/humanitarian_aid/visibility_en.htm du site Internet de la DG ECHO.
- La situation en RCA est classifiée selon la DG ECHO comme celle d'« une crise oubliée ». Le manque de visibilité externe du pays, de l'action humanitaire qui s'y déroule, y contribue certainement. Les partenaires sont donc invités à communiquer largement sur la base de leurs activités humanitaires.

- Des actions spécifiques de communication peuvent être envisagées (journalistes extérieurs, films, événements, études...). Si leur montant dépasse le budget généralement alloué (0,5% des coûts éligibles), il est nécessaire d'introduire un dossier détaillé en annexe de la proposition.
- Il est rappelé que les actions de visibilité prévues dans le projet doivent être réalisées. La non utilisation des fonds ne légitime pas la non réalisation de l'activité.

Ressources humaines

- Le tableau des ressources humaines doit être rempli de telle manière que le nombre d'hommes total du projet puissent être calculé en multipliant les nombres de personnel par le nombre d'hommes par mois.
- La localisation effective du personnel doit être explicite et peut être renseignée entre la dénomination du poste et la partie observation.

Thèmes transversaux

- **L'intégration de la dimension genre est indispensable** dans tous les secteurs d'intervention dans le contexte complexe de la RCA, afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins et aux priorités spécifiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes. **Une approche basée sur le genre** devra être démontrée tout au long du projet (données désagrégées par sexe et par âge, évaluation des besoins, exposé du problème, objectifs et indicateurs sensibles au genre, cadre logique, sélection des bénéficiaires, etc.) et non pas uniquement au point 5.3 (*mainstreaming*). La DG ECHO encourage l'utilisation du guide IASC sur l'égalité des sexes dans la programmation de l'aide humanitaire⁶.
- **La capacité de préparation et de réponse aux urgences** : Considérant la fréquence des urgences, la prévalence des risques associés et les contraintes sécuritaires et logistiques, la DG ECHO entend supporter les capacités de réaction humanitaire en RCA par la mise à disposition au niveau central d'intrants et de services pour les partenaires. De ce fait, la coordination est un facteur important d'efficacité et il est attendu des partenaires qu'ils participent pleinement aux systèmes de coordination dans le respect de leur mandat respectif.

Approche humanitaire et transition vers le développement

- Les projets devraient chercher à établir un lien avec les activités de développement pour envisager une sortie de l'aide d'urgence dès que possible. L'UE développe différents outils de financement pour le développement (acteurs non étatiques, *water facility*, Europaid) avec des cadres stratégiques (FED, pôles de développement) dont les mises en œuvre devraient s'accélérer en 2013, également dans le nord-ouest du pays.
- **Les actions doivent avoir un point d'entrée et de sortie précis.** L'objectif d'un projet humanitaire est de faire passer une situation d'un état n à un état n+1, ces états doivent

⁶ http://www.humanitarianinfo.org/iasc/pageloader.aspx?page=content-subsidi-tf_gender-genderH

décrits et chiffrés autant que possible. Mais il reste nécessaire de distinguer la composante structurelle des problèmes identifiés des seuils et composantes de l'urgence.

- La DG ECHO encourage ses partenaires à travailler avec les organisations nationales dans la mesure où-celles-ci démontrent leurs capacités, n'entravent pas l'efficacité et l'efficience du projet, et que cela permette d'accroître l'impact et la pérennité du projet. Compte-tenu des contraintes sécuritaires au nord et à l'est du pays, les associations locales ou nationales sont des vecteurs importants pour la compréhension des contextes, l'augmentation de l'accessibilité, l'acceptance, la pérennité et permettent de mieux préparer les transitions vers le développement. Dans les zones où la présence des partenaires humanitaires internationaux est difficile et la supervision est majoritairement faite à distance, les actions doivent se limiter à répondre aux besoins immédiats avec un objectif limité au rétablissement des conditions de vie avant crise.

Sur bases de ces éléments, la DG ECHO encourage fermement ses partenaires à penser leurs projets dans leur cadre contractuel actuel mais également dans la perspective de l'année suivante puis à deux, trois ans démontrant ainsi **une logique programmatique dans l'action**. Le terme des contrats de financement établis avec la DG ECHO ne peut excéder douze mois mais selon toute cohérence un projet qui a donné satisfaction, devrait avoir son action supportée par la DG ECHO. Au delà d'une notification de bonne intention, cette logique programmatique devra résulter d'une analyse contextuelle, d'une concertation avec les bénéficiaires et les autres acteurs internationaux et nationaux.

Qualité – Planification et monitoring

- La DG ECHO participe à l'élaboration de standards communs au sein de la Communauté d'aide humanitaire. Par conséquent, elle encourage fermement ses partenaires à utiliser les principes humanitaires soutenus par l'Union Européenne et les principes et **standards SPHERE** comme outil de référence. Tout autre outil de référence doit être mentionné et les spécificités peuvent être renvoyées en annexes.
- Toutes les cases du **cadre logique** sont à renseigner, les informations communiquées doivent être sans ambiguïté et être suffisamment explicite pour être comprises par tous. De ce fait, les acronymes sont à bannir.
- Une attention particulière sera apportée aux :
 - Risques et assomptions : cette rubrique indique les risques de nature à entraver la bonne réalisation du projet. Ne sont donc mentionnés que les faits qui ne sont pas avérés ou dont la dégradation compromettrait d'une partie ou de l'ensemble du projet. L'insécurité est une constante des projets financés par la DG ECHO et celle-ci est même souvent pré-existante à ces projets. De ce fait une analyse plus fine doit être faite, le cadre logique en présentera les conclusions et les mesures d'atténuations peuvent être exposées à la section B.4 (*Security and contingency matters*).
 - Résultats : autant que faire ce peu, limiter le nombre à trois ou quatre. Ceux-ci doivent non seulement être significatifs au regard des objectifs généraux et spécifiques mais également au regard de l'activité opérationnelle et du budget.
 - Indicateur : souvent la sémantique fait que l'indicateur présenté est une activité. Ces indicateurs doivent être SMART : spécifiques, mesurable, atteignables, réalistes et

encadrés dans le temps. Quantitatif ou qualitatif, l'indicateur permet *in fine* de chiffrer le résultat en référence au nombre de bénéficiaires désignés.

- Sources de vérification : à chaque résultat est attachée au moins une source de vérification et il est toujours surprenant de trouver une source de vérification qui se rapporte à plusieurs indicateurs. La spécificité doit être recherchée. Lorsque cette source de vérification est constituée par une étude, celle-ci doit être discutée mais surtout la méthodologie doit figurer en annexe et les résultats de l'enquête doivent être diffusés à la communauté via les canaux disponibles (HDPT, cluster, Reliefweb...).
 - Bénéficiaires: un chiffre global d'individus bénéficiaires du projet est attendu en premier lieu. Les détails concernant la population, les bénéficiaires ou les bénéficiaires des différents résultats viennent en suite. Les chiffres de populations doivent faire référence à des données établies (HCR, CICR ou autre acteur ayant une activité lui permettant d'établir un chiffre aux regards de ses activités), dans les autres cas le partenaire devra en spécifier la date, la source et la représentativité qu'elles proviennent d'une évaluation rapide, d'une enquête interne, ou d'une source autochtone. La taille des ménages sera conforme aux observations des acteurs reconnus ainsi que des données statistiques (MICS4).
- Chaque proposition de projet doit contenir un plan effectif permettant le **monitoring des indicateurs** choisis et la collecte des informations nécessaires. Celui-ci sera mis en œuvre lors des visites terrain de l'assistant ou des référents techniques de la DG ECHO.
 - L'évaluation de la performance et des mécanismes de responsabilité – « redevabilité » (*accountability*) sera prévue afin de garantir que le projet réponde aux besoins des bénéficiaires ciblés au niveau de la proposition et de sa mise en œuvre

C. Approches Sectorielles

Cet exercice d'orientation des partenaires a été réalisé sur la base des expertises techniques disponibles pour les secteurs principaux des interventions en RCA. Tous les secteurs ne sont donc pas couverts. Le document HIP 2013 a été divisé secteur par secteur mais les approches d'intervention multisectorielles sont vivement encouragées.

De manière générale, pour les études proposées dans le cadre d'un projet soutenu par la DG ECHO (résultat, indicateur ou source de vérification), il sera demandé de présenter la méthodologie complète en préalable et les résultats devront être communiqués largement via la communauté humanitaire en RCA, des sites Internet type HDPT, Reliefweb ou celui du partenaire.

L'approche sectorielle pourra varier en fonction des besoins présents dans les différentes provinces et zones de la RCA.

NB : L'intégration de ces différents points dans une proposition de projet n'implique pas automatiquement une garantie de financement.

Coordination

La DG ECHO supporte le processus de **réforme humanitaire** initié en 2005 par le Coordinateur des Secours d'Urgence des Nations Unies avec le soutien de la communauté internationale. Cela s'applique également en **RCA**. La réforme cherche à améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire avec plus de prévisibilité, de responsabilité et avec un partenariat renforcé des acteurs humanitaires.

La DG ECHO attend de ce fait de ses partenaires qu'ils prennent part aux mécanismes de **coordination sectorielle** (*cluster*) et autres (*CAP, users group, task force*) mise en œuvre par les Nations Unies. C'est en effet la clef de voute de la dite réforme afin de construire en RCA une réponse humanitaire compréhensive, efficace, rapide et basée sur les besoins des plus vulnérables, il est souhaitable que le partage d'information, l'identification des besoins humanitaires, l'établissement des priorités d'intervention et le développement de stratégie d'intervention soit renforcé en 2013.

Santé

Généralités

- **La principale priorité** du secteur de la santé reste de maintenir la mortalité et la morbidité des populations affectées par les conflits en deçà des seuils d'urgence
- Les projets de santé devront en priorité tenter de fournir un **meilleur accès** des plus vulnérables aux soins curatifs de base et aux services de santé de qualité⁷.
- **L'accès aux soins de santé**, à travers les projets financés par la DG ECHO, devrait rester **gratuit**⁸ à l'exception des zones de transition vers le développement (*Linking Relief Rehabilitation and Development*) où une "stratégie de sortie" est mise en place avec les autorités locales et/ou les projets financés par les bailleurs de développement.
- Les interventions proposées doivent cibler comme prioritaires **les principales causes de la mortalité évitable** (i.e. paludisme, infections respiratoires aiguës, diarrhée <5 ans, malnutrition aigüe, urgences obstétricales et maladies ciblées par le Plan Elargi de Vaccination - PEV) avec des interventions basées sur les besoins spécifiques liés au contexte.
- Les partenaires sont encouragés à appuyer la mise en œuvre des approches avec des campagnes de masse intégrées à haute valeur ajoutée du point de vue de la santé publique⁹, surtout pour les zones où l'accès régulier est difficile
- Faciliter **l'accès à des soins d'ordre secondaire de qualité** pour les urgences vitales, telles les urgences obstétricales, devrait rester une priorité pour tous les partenaires actifs dans le secteur de la santé. Un appui aux partenaires compétents pour d'autres soins de

⁷ En accord avec les lignes directrices internationales élaborées par OMS, MSF, SPHERE etc. les interventions doivent toujours donner la priorité à la qualité face à la quantité

⁸ Voir les lignes directrices de la DG ECHO:

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/health_2009_note_on_user_fees.pdf

⁹ i.e. campagne de vaccination rougeole + Vit A+ déparasitage + MIILDE + screening MUAC

santé d'ordre secondaire est envisageable lorsqu'une stratégie de retrait a été bien définie lors de l'élaboration de l'intervention.

- Tout projet de sante appuyé par la DG ECHO devra contribuer activement à la préparation, surveillance (SNIS) et réponse aux épidémies¹⁰.
- Toute opportunité devrait être exploitée pour fournir aux bénéficiaires le **paquet d'éducation** ciblant les principaux problèmes de santé (incluant le découragement des pratiques traditionnelles négatives pour la santé telles que les mutilations génitales) et pour faciliter/encourager l'accès aux services préventifs offerts dans les centres.
- La distribution de savons et de préservatifs devrait être intensifiée dans tous les programmes de santé.
- Il est attendu que tous les projets de santé promeuvent les interventions basiques pour le contrôle du **VIH/SIDA** (i.e. sensibilisation et formation du personnel sur le VIH/SIDA et les besoins particuliers des patients vivant avec le VIH/SIDA en portant une attention particulières sur ces groupes de patients les plus vulnérables que sont les femmes, les enfants et orphelins, les travailleurs du sexe, les narco-dépendants qui s'injectent des drogues et les hommes homosexuels, accès aux préservatifs, implémentation des précautions universelles dans les soins de santé et implémentation des mesures requises pour garantir des transfusions sanguines sans risques, test de diagnostic, prophylaxie des Infections Opportunistes, Prévention de la transmission mère-enfant, assurance santé du personnel incluant le PEP, le VCT, la prévention de la transmission mère-enfant ainsi que le traitement par anti-rétroviraux et ce, en conformité avec les procédures de la DG ECHO¹¹.

Evaluation

- Les interventions devront être en **synergie avec les programmes de santé nationaux** (par exemple PEV, Tuberculose, Paludisme, VIH, Prise en charge de la mère et de l'enfant/PME, PCCMA) et, si possible, les soutenir en saisissant toute opportunité pour faciliter l'accès à ces programmes¹².
- **Une analyse conjointe et régulière**, entre le personnel travaillant dans les structures de santé et les superviseurs au niveau des préfectures sanitaires, des cas de décès et de référencement dans la zone/aire de santé est vivement encouragée.
- **Une liste des indicateurs standards proposes par ECHO pour le secteur est fournie en annexes¹³.**

En ce qui concerne le choix des médicaments de programme, les partenaires de ECHO tiendront compte des critères définis dans "*Critères de sélection spécifiques aux produits pharmaceutiques*

¹⁰ Des plans détaillés de prévention et de contrôle des épidémies doivent être mis sur pied avec une délimitation stricte de la responsabilité de chaque partenaire présent dans la zone. Il sera demandé aux partenaires de contribuer aux systèmes d'alerte précoce, en se focalisant en particulier sur le choléra, la méningite, la rougeole, la fièvre hémorragique ou sur toute autre épidémie présentant des risques d'émergence/résurgence dans la zone en question.

¹¹ Voir section 6 des lignes directrices de la DG ECHO sur le VIH/SIDA, Octobre 2008

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/health_HIV_guidelines_ECHO.pdf.

¹² i.e. assurer que l'état vaccinal et nutritionnel (MUAC) de tout enfant <5 ans qui accède au centre de Sante soit activement identifié et sa référence au programme assurée lorsque nécessaire.

¹³ http://myintracomm.ec.europa.eu/echo/policies-operations/thematic-humanitarian-policies/Documents/health/ECHO_TIP_Health_Indicators_March_2011.pdf

et dispositifs médicaux" des Lignes directrices pour la passation de marchés dans le domaine de l'aide humanitaire¹⁴

Recommandation par type de mise en œuvre

Prise en charge médicale

- Dans tous les projets la **qualité** des médicaments doit être assurée tel que décrit dans les guides FPA (voir liste des centres d'achat/ HPC reconnus par DG ECHO).
- Le **référencement** des cas d'urgences médicales doit être bien enregistré et analysé.
- En parallèle aux actions de **formation** en soins de santé, une bonne formation en gestion est encouragée pour assurer un bon niveau de performance et l'édification d'une base solide en vue de la passation de l'intervention à des acteurs tiers ou aux structures locales.
- Les partenaires sont encouragés à utiliser les Tests de Diagnostic Rapide pour confirmer les cas de **paludisme** et ainsi éviter l'utilisation abusive de traitement ACT basée uniquement sur la suspicion (critères cliniques).
- L'appui à la **distribution de moustiquaires imprégnées** de longue durée est encouragé en assurant la complémentarité/coordination avec les projets et initiatives en cours (GFATM/PSI, Projet banque mondiale, etc.). Le partenaire veillera à ce qu'une sensibilisation adéquate se fasse en amont ou en parallèle aux distributions.

Violences sexuelles

- **Les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre** devraient bénéficier d'une attention médicale¹⁵, psychologique et psychosociale faisant partie intégrante de **l'offre de soins de santé primaire** (i.e. santé reproductive/maternelle) et ce en lien avec les initiatives supportées par des acteurs spécialisés dans ce secteur.
- La DG ECHO évitera dans la mesure du possible une approche de type strictement verticale.
- La DG ECHO encourage la formation du personnel et l'équipement des structures de niveaux secondaires afin de garantir un accès aux soins chirurgicaux des cas simples dans les zones enclavées.
- Concernant la réponse médicale aux violences sexuelles, des efforts doivent être fournis pour améliorer l'accès gratuit des survivants(es) à un traitement dans les 72h, en appliquant les mesures préventives recommandées par l'OMS¹⁶ et contenues dans le kit PEP. Le pourcentage de personnes traitées dans ce laps de temps est un indicateur essentiel pour les actions visant à renforcer l'accès des survivants (es) de violences sexuelles à un soin approprié. Au delà des 72h des efforts doivent être faits pour assurer l'accès à la prévention de l'hépatite B (vaccination).

¹⁴ http://ec.europa.eu/echo/files/partners/humanitarian_aid/Procurement_Guidelines_fr.pdf#page=56

¹⁵ PEP kit standard OMS en incluant le vaccin contre l'hépatite B.

¹⁶ Clinical management of rape survivors WHO/UNHCR 2004.

- La DG ECHO promeut la **gratuité des soins obstétriques et gynécologiques** afin de contribuer à la réduction de la mortalité mère/enfant et en même temps faciliter le traitement des données et de l'information.
- L'appui au **rétablissement des droits de la victime** (appui juridique/plaidoyer) et à la réinsertion sociale et économique des survivant(e)s est fortement encouragé. Cependant, ces aspects ne peuvent pas être les objectifs principaux d'une intervention financée par DG ECHO mais des activités complémentaires à la prise en charge médicale et psychosociale. Le principe de confidentialité des données doit être respecté.
- La DG ECHO encourage l'utilisation des directives IASC en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire ¹⁷
- La **coordination** est particulièrement cruciale étant donné la possible multiplication des acteurs travaillant sur cette problématique. Cette coordination doit respecter les principes de confidentialité des données.

Approche spécifique dans les camps ou sites de déplacés

- Dans les camps, la qualité des services de santé primaires et des autres programmes de santé restera la priorité et ce jusqu'à ce que le contexte soit propice au retour volontaire des déplacés. La qualité optimale des services doit être assurée à travers des activités ciblant les exigences basiques en termes d'approvisionnement et de gestion des stocks de médicaments, ainsi que leur emploi rationnel, de formation du personnel ainsi que d'encadrement et de suivi technique assurant la mise en œuvre des standards (nationaux/OMS/Sphère).
- Des plans de prévention et de contrôle des épidémies doivent être mis sur pied avec une délimitation stricte de la responsabilité de chaque partenaire présent dans un camp. Il sera demandé aux partenaires de contribuer aux systèmes d'alerte précoce, en se focalisant en particulier sur le choléra, la méningite, la rougeole, la fièvre hémorragique (i.e. fièvre jaune) ou sur toute autre épidémie présentant des risques d'émergence/résurgence dans la zone en question.

Approche spécifique dans les zones rurales

- La nécessité d'incorporer dans les projets des éléments -réalistes- de durabilité pour l'approche santé publique est particulièrement vraie pour les zones rurales d'accès restreint.

Réduction des risques

Les actions de soutien en matière d'accès aux services de santé (incluant ou non des aspects de réhabilitation) devront intégrer une analyse de l'exposition et de la vulnérabilité des centres de santé au risque de désastre naturel et de leurs impacts potentiels. Une réponse appropriée devra

¹⁷ http://www.humanitarianinfo.org/iasc/pagelader.aspx?page=content-subsidi-tf_gender-gbv

être élaborée afin de leur permettre de fonctionner de manière sûre en cas de désastres¹⁸. Dans les zones à fort potentiel épidémique, cela inclut les mesures nécessaires pour recevoir et diagnostiquer, traiter un afflux de patients dans des conditions sanitaires minimales.

Protection

En 2011, la DG ECHO a initié le financement d'activités de protection en se focalisant sur l'assistance directe aux populations victimes de violence. En 2013 ces activités devront être développées et s'intégrer dans le maillage de l'aide humanitaire en RCA. Elles devront tenir compte des initiatives relatives au développement d'une politique nationale en terme de protection et des différents mécanismes développés par les agences UN et les autorités nationales compétentes. Les activités de protection peuvent être intégrées ou constituer une partie d'un projet, notamment dans le secteur médical, mais les projets de protection présentés à la DG ECHO doivent s'inscrire dans un contexte d'urgence.

Généralités:

- Les activités de protection pouvant être soutenues par la DG ECHO sont entendues comme des activités « *non-structurelles*¹⁹ *visant à réduire les risques de violences humaines, de coercition, de privations et d'abus à l'égard d'individus ou de groupes d'individus, et d'en minimiser les impacts.* »
- La population cible en RCA inclut principalement 900 000 personnes déplacées, réfugiées, femmes, hommes, enfants victimes de violences, notamment sexuelles mais aussi les victimes d'enlèvement et autres exactions ou enfants soldats.
- Le soutien et le renforcement des **communautés menacées** et la **recherche de stratégies** qui leurs sont propres en vue de réduire leurs expositions aux risques ou d'en atténuer les effets doivent être considérés en priorité.
- Le travail de protection doit être mené de façon à éviter de porter atteinte à la capacité des autorités responsables en première instance, et/ou à leur volonté de remplir pleinement leur fonction. Toute opportunité d'établir des **partenariats plus efficaces avec les autorités** et autres garants des droits doit être exploitée et développée de manière constructive.
- La **stratégie de sortie** des programmes de protection doit être pensée dès la phase d'élaboration du projet. Dans ce cadre, la DG ECHO encourage de faire des liens avec des sources de financement des services du développement de la Commission Européenne comme l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme ou l'instrument pour les acteurs non-étatiques et autorités locales afin de compléter les interventions financées par DG ECHO.

¹⁸ Voir les informations relatives à la campagne mondiale pour promouvoir les "hôpitaux sûrs":

<http://www.safehospitals.info/>

¹⁹ Le terme "structurel" se réfère ici à un processus de long terme d'édification et de renforcement des institutions.

- La DG ECHO encourage l'intégration des principes de protection Sphère – Eviter d'exposer a d'autres préjudices; Garantir l'accès a une assistance impartiale; Protéger contre toute souffrance physique et psychologique; et Aider a faire valeur leur droits, a accéder aux moyens a disposition pour obtenir réparation et a se remettre des effets des abus subis.

Les projets ayant la protection comme objectif principal ("projet vertical")

- Un tel projet aura pour objectif spécifique d'apporter une assistance directe et adaptée aux victimes et de réduire les souffrances, les menaces et/ou la vulnérabilité des personnes ciblées. Chaque proposition devra montrer la capacité du partenaire à identifier les différents besoins des bénéficiaires et à y répondre seul ou en partenariat avec un autre acteur
- Les résultats des programmes de protection peuvent être classés en **trois grandes catégories**:
 - **L'assistance directe aux victimes**, en commençant par la capacité à pouvoir accéder aux victimes, à effectuer une évaluation, à référer les besoins les plus urgents et à construire un plan d'assistance aux personnes ciblées.
 - **La réduction de l'exposition aux risques** des populations à risque via des activités adaptées au contexte considéré, plaidoyer, information, formation...
 - **Le développement et le renforcement de politiques d'assistance en terme de protection** qu'elles soient locales ou nationales dans le sens ou elles sont multisectorielles, concertées, intégrées, et **qu'elles visent l'adhésion et l'appropriation des populations et des autorités.**
- La résolution des conflits ainsi que le travail sur les **conflits fonciers** ne pourraient être des objectifs spécifiques d'une opération financée par la DG ECHO mais ils peuvent, dans certaines situations spécifiques, être une composante parmi d'autres.
- La **collecte et l'analyse des données**, y inclut la cartographie, peuvent être financées par la DG ECHO quand le partenaire fait preuve de sa capacité de gérer les informations d'une manière professionnelle, d'en garantir la juste diffusion ou l'utilisation et d'éviter tout abus.
- La **sensibilisation et formation** des structures étatiques, des forces de sécurité et des acteurs armés sur le droit national et international peuvent être financés si elles sont proposées par des acteurs expérimentés et mandatés.
- D'autres activités éligibles aux financements de la DG ECHO pourraient être: le référencement communautaire, les plans communautaires de protection ou les systèmes d'alerte précoce dans la mesure où ces activités s'inscrivent dans le respect des principes humanitaires et du principe "ne pas nuire" (do no harm).

Approches spécifiques pour les projets incluant une réponse aux violences sexuelles (voir aussi le chapitre "santé"):

- **L'objectif principal de la DG ECHO** consiste en RCA à assister les survivants/es dans les domaines suivants :
 - Prise en charge médicale, psychologique et psychosociale y compris la réintégration à travers un système multisectoriel d'assistance et un suivi individualisé.
 - Traitement de l'information

- Coordination
- Plaidoyer
- De même, la DG ECHO reconnaît l'importance du "soutien juridique" (assurer l'accès à la justice), cependant cette typologie d'intervention relève davantage du mandat d'autres acteurs tels que la Délégation de l'Union Européenne via son instrument de stabilisation ainsi que ses sources de financement dans le cadre de l'appui aux droits humains. Certains volets de ces activités pourront néanmoins être intégrés afin de pouvoir proposer un dispositif complet d'assistance aux victimes.
- Une **meilleure harmonisation** des stratégies d'intervention entre les différents acteurs est primordiale afin de renforcer les synergies. Chaque proposition de financement doit expliciter comment cette recherche d'harmonisation a été effectuée et sera maintenue.

Approches spécifiques pour les projets adressant la protection de l'enfant

- La DG ECHO reconnaît la vulnérabilité spécifique de l'enfant aux violations de ses droits, surtout dans les domaines des enfants associés aux groupes armés et du travail forcé.
- La DG ECHO pourra considérer le financement de projets accueillant les enfants démobilisés des groupes armés ou qui ont été enlevés par la LRA et ont été libérés.
- La DG ECHO ne financera, que dans des cas exceptionnels, les projets "verticaux" de protection de l'enfant mais considérera comme une priorité l'inclusion d'une telle composante dans un volet d'assistance ou dans un projet de protection plus intégré.

Approches spécifiques pour les projets adressant la protection des personnes en situation de handicap

- Dans certains cas spécifiques, la DG ECHO peut envisager le financement d'actions de protection spécifiques pour des personnes vivant en situation de handicap; cependant, la DG ECHO favorise l'intégration de ce type d'action dans des opérations générales d'assistance aux personnes vulnérables.
- Le plaidoyer en faveur de la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant en situation de handicap peut également être envisagé pour un financement.

La protection comme "composante" ou "sujet transversal" dans les projets d'assistance:

- La DG ECHO encourage les partenaires à intégrer (*mainstream*) la problématique de la protection et du genre dans leurs stratégies d'intervention. Les projets d'assistance pourront également prévoir une composante "protection" afin d'inclure un travail de **suivi/monitoring des exactions commises contre les civils** dans leur zone d'intervention. Ce type de collecte de données (souvent appelé *soft-monitoring*) diffère du travail des organisations des droits de l'Homme car il n'implique pas des entretiens individuels avec chaque victime (qui pourraient les mettre en danger) mais il permet d'établir les tendances des exactions dans la zone d'intervention (nombre, type d'exaction). Il permet, en outre, de rétablir un lien avec les populations des localités affectées, de référer les cas les plus urgents, d'évaluer les potentiels besoins humanitaires et d'envisager des réponses appropriées. Aux vues des contraintes

sécuritaires en RCA, des difficultés sociologiques et de la proximité des victimes et de leurs agresseurs présumés, il est recommandé d'intégrer la société civile et les autorités locales dans ces activités de *soft monitoring*.

- Les résultats du travail de *soft-monitoring* et les rapports sur les exactions permettent également de documenter la situation et de construire des actions de plaidoyer. Ces informations devraient être transmises au cluster protection. Le système des Nations Unis dispose d'outils de gestion de l'information, comme par exemple le *Monitoring Reporting Mechanism* pour les abus graves des droits des enfants, décidé par la résolution 1612 du Conseil de sécurité (2005). Ces outils se mettent progressivement en place en RCA. Dans le respect du mandat de chacun des acteurs, les projets de protection soutenus par la DG ECHO devront participer à ces dynamiques.
- Assurer une assistance sans conséquences négatives non voulues (principe *Do no harm*) constitue une exigence minimale pour toute intervention financée par la DG ECHO, ce pour tous les secteurs et y compris dans le cas de collecte, gestion et partage d'informations et de données sensibles. Par ce principe on entend le fait de mettre en danger des populations mais également de favoriser des situations négatives liées à l'assistance, comme celles de freiner le développement de réponses endogènes, de créer une dépendance à l'assistance ou d'encourager la fixation des populations. Les activités doivent intégrer le respect des religions et des traditions locales.

La coordination dans le secteur de la protection:

- La bonne coordination entre les différentes structures de coordination, notamment le cluster Protection, la Stratégie Globale de Lutte contre les Violence Sexuelles et les Nations Unies, est primordiale pour assurer une visibilité claire de la situation, avec des données fiables, des analyses conjointes des motifs et des tendances. Seul ce travail permettra d'aboutir à une cartographie exhaustive des différents acteurs, de leurs capacités et des limites de leurs opérations, et permettra d'obtenir une vision plus claire de la division des tâches entre les différents intervenants.
- Dans le cadre du renforcement des mécanismes de coordination, la DG ECHO pourra soutenir les capacités du cluster protection afin que celui-ci puisse disposer des moyens nécessaires pour jouer son rôle.
- Le cluster protection est l'acteur clé pour mener les actions de plaidoyer.

Sécurité alimentaire et moyens de subsistance
--

Rappel²⁰:

L'objectif principal de l'assistance alimentaire humanitaire est de sauver et de préserver des vies, de protéger les moyens de subsistance et de renforcer la capacité de prise en charge autonome des populations qui sont confrontées à des crises alimentaires en cours ou prévues avec un degré élevé de certitude ou qui se remettent de ces crises.

²⁰ Communication sur l'Assistance Alimentaire Humanitaire – Mars 2010

Ceci doit être réalisé par le biais **des objectifs spécifiques de l'assistance alimentaire humanitaire**, comme suit

1. **sauvegarder la disponibilité, l'accès et la consommation de denrées alimentaires adéquates**, sûres et nourrissantes pour des populations affectées par des crises humanitaires en cours, prévues avec un degré élevé de certitude ou récentes, de manière à éviter une mortalité excessive²¹, une malnutrition aiguë, ou d'autres effets et conséquences constituant des menaces pour la vie;
2. **protéger les moyens de subsistance menacés par des crises récentes, en cours ou imminentes**, réduire à un minimum les dommages pour la production alimentaire et les systèmes de commercialisation, et établir les conditions favorisant la réhabilitation et la restauration de l'autonomie; et
3. **renforcer les capacités** du système d'aide humanitaire internationale, pour que la fourniture d'assistance alimentaire soit plus efficace et plus effective.

Evaluation

- Les **interventions liées à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistances** devront s'appuyer sur **une analyse précise et rigoureuse** des besoins et des contraintes ainsi que proposer une stratégie d'intervention claire intégrant la manière dont ces contraintes seront prises en charge et expliquant les résultats escomptés
- Une **analyse qualitative et quantitative des moyens de subsistance** des ménages est encouragée pour améliorer l'efficacité et démontrer l'impact des projets.
- Les propositions devront intégrer une **justification** précise concernant la **période et la durée du projet** en soulignant leur importance de suivre le calendrier agricole pour atteindre les objectifs fixés.
- La DG ECHO encourage fortement l'utilisation des informations récoltées et analysées en commun, notamment le cluster sécurité alimentaire, comme la classification IPC (Integrated Food Security Phase Classification) et les rapports régulièrement publiés par le PAM et le Ministère de l'Agriculture sur les moyens d'autosuffisance ("Food Security Monitoring System").
- Des informations relatives à la situation nutritionnelle doivent être incluses dans toute proposition.

Recommandation par type de mise en œuvre

Assistance alimentaire

- Une **analyse comparative** des différents types d'intervention (distribution directe d'intrants ou de cash, coupon, foire...) devra être systématiquement menée pour toute action liée à l'assistance alimentaire.

²¹ La mortalité «excessive» implique la combinaison de mesures absolues en fonction de seuils d'urgence établis (conformément au manuel Sphere, à l'UNICEF et au comité permanent de la nutrition des Nations Unies (SCN)), et de mesures relatives en fonction de références spécifiques au contexte.

- L'aide alimentaire devra être **ciblée**, limitée dans le temps (la période d'intervention devra être justifiée) et basée sur une analyse des carences alimentaires et des besoins.
- L'assistance alimentaire doit être attentive au **calendrier saisonnier**, tant pour le choix de la période (pic de vulnérabilité) que pour minimiser l'impact sur les marchés locaux.
- Cependant l'assistance alimentaire pour **protéger les activités agricoles** sera considérée lorsque le manque d'accès à la nourriture durant les périodes critiques de l'agriculture, tels que le semis et le sarclage par exemple, peut engendrer un risque élevé de réduction de production et si les vulnérables sans accès à la terre reçoivent aussi une assistance appropriée.
- Les **rations d'aide alimentaire** devront être localement appropriées et être de quantité et de qualité suffisante pour combler les carences alimentaires des ménages

Soutien agricole à la relance agricole et transfert de ressources/intrants

- La **fourniture d'intrants agricoles** et de **moyens de subsistance** pourra être soutenue pour renforcer les capacités d'adaptation et pour maximiser les opportunités d'accès aux moyens de subsistance lorsque leur manque est identifié comme la contrainte majeure à la sécurité alimentaire.
- Des projets de **distribution directe de semences** de qualité pourront être soutenus lorsqu'il sera établi que :
 - Il y a une rupture locale du stock de semences ainsi qu'une incapacité des agriculteurs de s'en procurer via leurs réseaux mis en place en cas de rupture;
 - Les semences de qualités ont une valeur ajoutée et une efficacité clairement démontrée;
 - La distribution peut être faite durant la période requise ;
 - Les semences sont localement appropriées²².
- Les bénéficiaires d'une distribution de semences devront pouvoir **participer à la sélection** des variétés de semences. Les semences les plus difficilement accessibles pour les ménages devraient être une priorité.
- La DG ECHO pourra soutenir la **fourniture de boutures de manioc** lorsqu'il sera établi que la variété est résistante au virus de la mosaïque et lorsque il sera établi que le manioc a une valeur ajoutée pour la réalisation du projet (déplacements de populations ou menaces de protection). La logistique pour le transport de boutures devra être fiable.
- Les projets de **multiplication de semences** ne seront pris en considération que dans des situations de derniers recours:
 - Lorsqu'une étude sur les systèmes de semences aura été entreprise;
 - Lorsqu'il sera prouvé qu'il s'agit d'un moyen rentable pour fournir des semences à injecter dans une zone de projet (par exemple dans les zones extrêmement isolées);
 - Lorsque l'existence des conditions de base pour une multiplication de semences réussie sera démontrée²³ ;

²² Les récoltes sont appropriées si elles sont préférées par les bénéficiaires, sont habituellement consommées, et appropriées au climat, et pour lesquelles les bénéficiaires ont accès aux types de sols appropriés partout dans la zone d'intervention etc

²³ Les éleveurs/organisations d'élevage identifiés ont un accès au matériel génétique et les formations/compétences nécessaires, lorsqu'il y a une demande de marché établie; lorsqu'il y a un accès ou une possibilité d'accès au développement des variétés localement appropriées; lorsqu'il existe des liens aux universités/agences gouvernementales de semences, lorsqu'il y a un accès à un soutien supplémentaire; et lorsqu'il y a un effort pour préserver la diversité génétique des plantes.

- Lorsque l'activité fera partie d'une stratégie LRRD clairement articulée.
- Le **maraichage** peut être accepté comme activité si cette production est quantitativement liée à un résultat et impact sur le revenu. Toute activité de maraichage doit prendre en compte l'accès aux semences, inclure une composante sur la préservation de semences si nécessaire, ainsi qu'assurer les moyens adéquats (outils, pompe à pied, etc) pour faire le travail et éviter la compétition avec d'autres activités. Les spéculations proposées doivent répondre aux habitudes alimentaires des bénéficiaires et constituer un réel apport nutritionnel.
- Les **programmes de formation** seront soutenus lorsqu'ils ne seront pas parallèles ou en substitution aux activités d'extension agricole du gouvernement. Ils devront être élaborés en se basant sur des techniques appropriées et devront prévoir un appui suffisant (par exemple relais agricole et champs de démonstration). La participation communautaire sera essentielle afin d'assurer la transmission des informations, avoir une incidence sur un changement de comportements et, de ce fait, garantir une certaine pérennité (comme par exemple les engrais/pesticides artisanaux et le stockage des semences). Les formations « express » ne seront pas encouragées et il sera demandé au partenaire de bien expliciter comment les formations proposées seront assimilées par les bénéficiaires.
- Dans les activités de formation, une attention particulière sera donnée à l'**intégration de la réduction des risques de désastre naturel et aux bonnes pratiques agricoles** (lutte contre l'érosion, éboulement et inondations, gestion des feux de brousses, augmentation du ruissellement et donc du risque d'inondation, réduction de la rétention en eau - assèchement des sources ...)
- Un **accès sécurisé** à une terre de qualité et de quantité pour les bénéficiaires devra être démontré pour assurer la faisabilité de l'action.
- **La DG ECHO ne financera pas directement la location de terres** (monétaire ou troc). Cependant, les projets devront évaluer le coût de l'accès à la terre dans leur approche et adapter le soutien à l'économie des ménages en distribuant par exemple une quantité de semences supplémentaires.
- Les interventions en sécurité alimentaire basée sur l'agriculture et les moyens de subsistance devront également prendre en charge les besoins des personnes **vulnérables sans accès à la terre ni au travail**, soit en facilitant cet accès soit en développant des activités alternatives pour répondre à leurs besoins.

Projets d'élevage

- Les projets d'élevage devront suivre les procédures et les standards tels que présentés dans le document *Livestock Emergency Guidelines and Standards*.²⁴
- Les projets d'élevage seront pris en considération dans les cas avérés où ce type d'activité **contribue fortement à la sécurité alimentaire du ménage**.
- Les activités de pisciculture, volaille et petits ruminants pourront être considérées.
- Ces projets devront intégrer une approche liée à la protection et au respect du principe "ne pas nuire". Les résultats attendus dans le cadre d'un projet d'élevage devront être clairement **exposés**: accès aux protéines animales, activités génératrice de revenus, etc.
- Les projets d'élevage devront inclure une **composante communautaire et intégrer la dimension santé animale** (formations, accès aux intrants...)

²⁴ URL <http://www.livestock-emergency.net/userfiles/file/legs.pdf>

- Dans l'élaboration de projet, le partenaire prendra en considération les difficultés inhérentes au **transport** des bêtes (décès, besoin en nourriture des bêtes durant le transport) ainsi que les éventuelles **quarantaines** imposées pour les bêtes en provenance de l'étranger et veillera à être en ordre avec les réglementations en vigueur en prenant des contacts préalables avec l'IPAPEL (Inspection Provinciale Agriculture, Pêche et Elevages)

Questions transversales

- Compte tenu de l'historique humanitaire en Centrafrique et de la variété des outils à la disposition des activités de sécurité alimentaire, les projets humanitaires devront se concentrer dans les zones les plus récemment affectées avec une orientation sur les situations d'urgence. Dans le cadre de la post-urgence le lien entre vers la réhabilitation et le développement doivent être précisé jusqu'au plan de financement.
- Dans l'élaboration, la mise en œuvre et la fin de projet, les autorités de tutelles préfectorales, en l'occurrence l'Agence Centrafricaine pour le Développement Agricole (ACDA) et l'Agence Nationale du Développement de l'Elevage (ANDE), seront consultées et dans la mesure du possible intégrées dans les activités du projet et doivent être considérés comme des bénéficiaires indirects des projets.
- Etant donné **le lien sensible entre les moyens de subsistance et la protection des personnes**, une analyse devra être menée sur cette problématique parallèlement à l'analyse de la vulnérabilité et des moyens de subsistance, afin de s'assurer que la protection fasse partie intégrante des actions. Les activités du projet (distributions, etc.) ne devront pas causer d'incidences négatives (principe "ne pas nuire") et devraient être conçues pour avoir un impact positif global sur la protection des personnes.
- Modalités de transfert
 - Les propositions intégreront une analyse comparative de la réponse la plus adaptée et de la meilleure modalité de transfert. Elles répondront aux questions posées dans l'arbre décisionnel et la liste de contrôle (*checklist*) fournis dans les "DG ECHO Funding Guidelines of the use of Cash and Voucher in Humanitarian Crises" et incluront ses réponses en annexe du formulaire unique.
 - La DG ECHO encourage les approches basées sur la disponibilité locale et sur l'utilisation du transfert monétaire (cash, coupons, foires, etc). Ces approches devront être favorisées lorsque la situation sécuritaire le permet, lorsque les biens seront disponibles sur le marché local, lorsque les vendeurs seront capables et prêts à fournir les quantités nécessaires, et lorsqu'un niveau acceptable de contrôle de la qualité pourra être assuré.

<u>Nutrition</u> ²⁵

Généralités

²⁵ Voir DG ECHO "Interim Paper on Nutrition"

- Les interventions dans le domaine de la nutrition doivent contribuer à réduire et **stabiliser la morbidité et la mortalité** en recourant à des mesures préventives et curatives efficaces pour répondre à la problématique de la malnutrition aiguë en temps de crise.
- La DG ECHO soutient les interventions conformes aux **standards/procédures internationaux** et au protocole en vigueur en la matière dans le pays, en promouvant les approches intégrées construites autour d'une analyse holistique multisectorielle des causes. Une considération particulière est portée à la Stratégie Africaine de la Survie et du Développement de l'Enfant (SASDE) développée par l'UNICEF et dans laquelle la nutrition est intégrée. Le nouveau protocole national de prise en charge de la malnutrition est maintenant validé, sa mise en œuvre est nécessaire.
- Les critères d'intervention dans le domaine de la nutrition sont établis sur la base du dépassement des seuils d'urgence (mortalité >2/10,000/jour et/ou malnutrition aiguë sévère + malnutrition aiguë modérée >15%) combinés à des indicateurs relatifs au contexte particulier.
- Les groupes cibles seront essentiellement les **enfants vulnérables de moins de 5 ans** ainsi que les femmes enceintes et allaitantes.
- La DG ECHO privilégiera une **stratégie d'intervention multisectorielle intégrée**, basée sur les conclusions d'une analyse globale de la situation. Les interventions doivent être liées aux autres secteurs luttant contre les problèmes de malnutrition aiguë

Evaluation

- En raison des analyses limitées des vulnérabilités nutritionnelles en RCA, la **préparation de l'urgence et le plan d'intervention** pour une crise nutritionnelle *ad hoc* devront être soutenues par une analyse explicite de la situation nutritionnelle. Les liens et/ou les gaps entre les besoins nutritionnels et les autres secteurs clés tels la santé, l'eau et la sécurité alimentaire devraient être expliqués clairement dans la situation et dans l'analyse globale d'intervention.
- Si pour réduire la **malnutrition aiguë**, le partenaire recommande des activités de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance, la proposition devra démontrer que (1) l'insécurité alimentaire est en effet le facteur aggravant principal et/ou (2) qu'une sécurité alimentaire et une amélioration des moyens de subsistance pourraient avoir un impact significatif sur la malnutrition.
- Le **niveau de couverture** en réponse nutritionnelle reste un défi important dans le contexte de la RCA. Des efforts doivent être faits pour que les réponses atteignent les plus vulnérables dans le cadre des urgences ou des orientations géographiques définies dans le HIP.
- Les partenaires devraient adopter une **assistance spécifique contextuelle** et des stratégies de référence qui correspondraient aux capacités locales du personnel de santé communautaire et considérer d'autres voies d'assistance possibles pour assurer une compréhension optimale de l'approche par les structures locales après la sortie.

Recommandation par type de mise en œuvre

- Dans le cadre des interventions en nutrition, il est recommandé aux partenaires de ne pas sous-estimer:

- le soutien technique et de gestion à travers le monitoring et la supervision;
 - la gestion des intrants (Plumpynut, F100) et autres fournitures médicales et nutritionnelles;
 - la gestion des données;
 - les stratégies d'assistance communautaire;
- La DG ECHO soutient le maintien **d'un pipeline unique** pour les intrants principaux positionnés, cependant, un stock-tampon d'une période maximum de 3 mois peut être envisagé dans les propositions de projet des partenaires ECHO actifs dans la prise en charge pour pallier aux ruptures de stocks
 - La **formation continue** du personnel de santé du secteur en nutrition travaillant avec les partenaires devra être intensifiée afin d'atteindre des standards minimums qui pourront garantir une certaine qualité pour atteindre des seuils de performance acceptables.
 - Dans le cadre d'un programme de prise en charge de la malnutrition aigüe sévère et/ou modérée, les **indicateurs de résultats** feront référence aux Standards Sphère et devront inclure également un indicateur de couverture.
 - Les actions proposant des activités de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance dans le cadre ou à la suite d'une intervention nutritionnelle, seront prises en considération lorsque celles-ci permettront une **récupération des moyens de subsistance** suffisante pour limiter une possible rechute des personnes concernées
 - Une **stratégie de sortie** explicite soulignant des indicateurs de sortie spécifiques devra être élaborée au stade de la proposition. Cette stratégie devra être cohérente avec les lignes directrices des stratégies nationales

Gestion de la malnutrition aigüe sévère

- Pour répondre à la problématique de la malnutrition sévère, les partenaires devront respecter les procédures relatives à la **PCCMA**²⁶ telle qu'appliquée en Centrafrique. Cette approche devrait être appliquée au sein des structures et services actuels de santé et dans la mesure du possible intégrée de l'approche SASDE de l'UNICEF. La formation des agents communautaires et du personnel soignant est une priorité renforcée par l'introduction du nouveau protocole national. Il est fortement recommandé de mener une supervision et une formation en continu du personnel.

Gestion de la malnutrition aigüe modérée

- La DG ECHO reconnaît l'importance de s'assurer que les besoins nutritionnels des personnes atteintes de malnutrition aigüe modérée soient couverts durant une crise nutritionnelle.

²⁶ Prise en Charge Communautaire de la Malnutrition Aigüe - Community-based Management of Acute Malnutrition, CMAM

- Les **femmes enceintes et allaitantes identifiées comme malnutries** (Périmètre brachial < 21 cm) devront aussi être prises en charge à travers la mise en place de programmes supplémentaires ayant un lien clair avec les programmes de santé maternelle²⁷.
- Pour combler le gap entre les recommandations globales et la réponse aux besoins existants des malnutris modérés, il est à considérer la mise en pratique des **nouveaux standards de croissance de l'OMS** pour cibler les enfants mal nourris modérés avec des complications médicales tout autant que ceux à la limite de la malnutrition sévère des programmes PCCMA
- Il sera demandé aux partenaires souhaitant avoir recours aux aliments prêts à l'emploi (**Ready-to-Use Foods, RUFs**) pour le traitement ou la gestion de la malnutrition modérée-d'en prouver son efficacité et son innocuité et de documenter ces types d'expériences à travers une méthode scientifique²⁸ établie.
- En cas d'utilisation des nouveaux produits nutritionnels (RUF), ECHO recommande de suivre les indicateurs du *Minimum Reporting Package*.
<http://www.unsystem.org/SCN/Publications/AnnualMeeting/SCN35/wgnie/Carlos%20N%20AVARRO.pdf>

Coordination : cluster Nutrition et gestion de l'information nutritionnelle

- Le cluster devrait fournir une **plateforme** qui permette d'identifier les dégradations de la situation nutritionnelle et dans laquelle les questions stratégiques prioritaires du secteur sont intensivement débattues et traduites en actions stratégiques clairement définies afin d'assurer une cohérence d'approche parmi les acteurs nutritionnels.
- Les points de discussion devraient inclure – sans être limitées à:
 - La gestion mensuelle de l'information nutritionnelle incluant une analyse globale (MAS, MAM, MAG) et une analyse géographique par préfecture,
 - La mise en place systématique de l'approche PCCMA intégrée dans un paquet minimum d'activités à haute réduction de la mortalité materno-infantile (SASDE),
 - La gestion de la malnutrition aigüe modérée,
 - La préparation et l'intervention de l'urgence nutritionnelle,
 - L'intégration de la malnutrition dans les activités de santé du ministère (intégration des informations nutrition dans le Système National d'Information Sanitaire) et la constitution de structures de référence nationale pour la prise en charge de la malnutrition
 - L'utilisation systématique des normes OMS
- La surveillance nutritionnelle régulière, est toujours une priorité. Il sera demandé à tous les acteurs de compiler et diffuser les informations au sein du cluster de façon à créer une réponse multisectorielle adéquate et efficace si nécessaire.

²⁷ Assurer la couverture de la TT2 de la mère et aussi la vaccination et dépistage nutritionnel de l'enfant accompagnant.

²⁸ Voir "Treatment and Prevention of moderate malnutrition. Some ideas about the research, field use and scaling up of new products" by Carlos Navarro member of Nutrition Advisory Service (NAS).

Généralités

- La DG ECHO soutiendra des **actions intégrées** se rapportant à l'approvisionnement en eau, à l'hygiène et à l'assainissement assurant un impact positif sur la santé publique et les moyens de subsistance.
- La priorité sera donnée à la **réhabilitation/restauration** des points d'eau existants, des infrastructures sanitaires et à la consolidation des activités de promotion de l'hygiène. La création de nouveaux points d'eau tiendra de l'exception, son bien-fondé devra être justifié (par exemple afflux de nouveaux arrivants) et la justification étayée par un inventaire exhaustif des ressources en eau et par leurs caractéristiques techniques. La pérennité des ouvrages et leur impact environnemental devront être pris en considération.
- La **qualité de la mise** en œuvre est clé pour assurer la durabilité de l'intervention pour les bénéficiaires après le départ du partenaire. Dans un contexte où les interventions d'urgences ne sont pas toujours suivies par un programme de développement, une intervention de qualité, simple et appropriée au contexte représente une base solide pour l'avenir. Pour parvenir à ce résultat, les interventions devront inclure un niveau adapté de supervision des ouvrages avec du personnel qualifié afin de respecter le cahier des charges et s'assurer de la qualité du matériel utilisé.
- L'intervention d'urgence devrait **prendre en compte les techniques, les connaissances et les pratiques existantes** des bénéficiaires comme point de départ. Eviter l'introduction de nouveaux systèmes/techniques, sauf dans les cas exceptionnels ou un suivi dans le moyen/long terme est envisageable, ou quand l'ampleur de la crise l'impose (déplacement de population).
- **Eviter les projets ou expériences pilotes** dans les projets EHA d'urgence quand la durée du projet ne permet pas sa promotion et/ou son développement. L'intervention devrait correspondre à la solution la plus adaptée au contexte.
- Les actions doivent prendre en compte les risques de **désastres naturels** afin de pouvoir introduire les mesures nécessaires, que ce soit pour des constructions, ou une remise en état (risques d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain, etc...)
- Favoriser les **approches sectorielles communes** avec des autres acteurs EHA (nationaux tant internationaux) et le soutien aux mécanismes de coordination humanitaire Ex. WASH cluster guidelines, etc.
- Les interventions y compris les systèmes de recouvrement des coûts (comité de gestion des points d'eau), doivent s'assurer que les besoins des **groupes les plus vulnérables** (femmes, enfants, personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, personnes séropositives ...) sont pris en compte
- Les infrastructures doivent être construites/réhabilitées de telle façon qu'elles ne génèrent pas de risque pour les utilisateurs. Il est important de s'assurer que les points d'eau et latrines soient placés dans des endroits sûrs (d'où l'importance de l'implication directe

²⁹ ECHO guidelines are available at: <http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/watsan2005.htm>

hommes et femmes dans la conception), les latrines doivent être séparées (hommes/femmes) et pouvoir fermer de l'intérieur.

Approches spécifiques :

- Le **contrôle régulier de la qualité** de l'eau à la source et au niveau des ménages devrait faire partie intégrante des interventions liées à la fourniture en eau propre.
- Les propositions devraient comporter des **actions communautaires** pour la maintenance des systèmes d'eau (formation sur la mécanique des pompes, approvisionnement en outils et pièces détachées). La mobilisation de la collectivité pour la construction de latrines et la gestion des déchets solides sera préconisée; tout comme une meilleure appropriation des interventions par ces communautés via le transfert progressif de l'exécution des activités aux résidents/déplacés des localités et aux ONGs locales.
- La **promotion de l'hygiène** devrait être menée en partenariat avec les Cluster EHA et NFI - et reposer sur l'accès aux savons et aux réservoirs d'eau. Dans la plupart des cas, les messages clefs se résumeront au lavage des mains, au stockage et à l'utilisation de l'eau potable, et des latrines.
- Le **recours aux études** (type CAP) avant et après projet devrait fournir les informations nécessaires pour le monitoring des indicateurs. La DG ECHO souligne l'importance d'utiliser les indicateurs quantitatifs & qualitatifs (mesurant le bon fonctionnement et l'utilisation des infrastructures créées) ainsi que l'application des bonnes pratiques et pas les indicateurs d'input (ex. nombre de sessions de sensibilisation réalisées). La DG ECHO décourage l'utilisation des indicateurs médicaux spécifiques pour ce secteur. Ces enquêtes doivent reposer sur des méthodes statistiques permettant la production de comportements représentatifs des populations ciblées. A ce titre, la méthodologie de l'étude sera fournie préalablement et l'étude complète devra figurer en annexe du rapport final.
- Les **puits couverts** doivent comprendre une trappe de visite afin d'offrir une alternative en cas de panne de la pompe à main. Le point d'eau doit pouvoir fournir un minimum de 1m³/h au plus fort de la saison sèche. La profondeur du puits doit être déterminée en conséquence.
- Le **type de pompe** utilisée et les pièces de rechanges nécessaires doivent être choisis en fonction des disponibilités et des connaissances locales (Indian Mark, Vergnier).
- Les justifications techniques sont attendues pour la mise en œuvre de nouveaux forages notamment pour expliquer pourquoi d'autres alternatives techniques n'ont pas été retenues (forage tarière, puits cuvelé, aménagement source). La disponibilité des ateliers de forage est limitée en RCA et la demande sera à la hausse en 2013 et les années suivantes avec notamment le financement par l'UE de plus de 500 forages.
- Le transport d'eau en camion (**water trucking**) est considéré comme une solution de dernier recours et sa mise en œuvre devrait être systématiquement accompagnée d'une stratégie de sortie.
- Les **latrines familiales** dans les zones prioritaires devraient insister/ mettre un accent sur l'aspect *software* de la promotion et la réplique des modèles existants locaux ou acceptés, avec ou sans la mise à disposition d'outils de fouille ou de dalles préfabriqués. A cet égard la méthodologie Assainissement total développée par l'UNICEF apporte des outils méthodologiques utiles et dont les premières mises en œuvre se déroulent en RCA.

- Concernant les latrines institutionnelles/publiques, la priorité sera donnée aux structures de santé dans les zones ciblées par le projet (par exemple de promotion à l'hygiène). La construction/réhabilitation de latrines dans les écoles se justifie dans la mesure où elles sont considérées comme des activités répondant au besoin spécifique de renforcer les messages d'hygiène dans les communautés ciblées. Ces mêmes activités dans les marchés pourront être justifiées dans les cas où une latrine avec un système de maintenance fonctionnelle existaient déjà auparavant.
- **Latrines dans les camps ou sites** : Afin d'éviter les réticences quant à leur utilisation, une technique simple et unique sera utilisée pour les latrines, et leur construction/design se fera avec la participation directe des communautés et en séparant les accès en fonction des sexes.
- **La variabilité de la ressource en eau en RCA et les contextes humanitaires spécifiques** justifie des approches géographiques. Ainsi pour les zones nord-est où la ressource est faible, les acteurs sont encouragés à mettre en place un suivi piézométrique des aquifères et des solutions pour mitiger les risques de diminution de la ressource ou sa sur-utilisation. Les essais de pompages devraient idéalement se dérouler pendant la saison sèche et permettre de définir le débit adapté de production ainsi que la pompe correspondante. Pour le sud-est et en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'accent doit d'abord être mis sur la réhabilitation des structures existantes. Les constructions doivent être la conséquence d'une analyse montrant que le nouvel ouvrage est plus efficace que le maintien en exploitation de la présente activité, justifier par une forte concentration de population à la suite d'un mouvement de population (déplacement ou retour) ou par un risque de conflit en raison d'une pression trop forte sur les ressources locales.

NFI – Abris

Généralités

- L'approvisionnement en biens non alimentaire (NFI) constitue la réponse matérielle d'urgence visant à une **amélioration immédiate des conditions de vie** des populations lors de mouvements de déplacements ou de retours
- La DG ECHO soutiendra les projets intégrant une **stratégie centralisée sur Bangui couplée à des moyens de mise à disposition efficaces**. Le soutien au mécanisme de réponses rapides sera encouragé et priorisé.
- La DG ECHO encourage la recherche de **solutions alternatives à la fourniture de kits standardisés en provenance d'autres continents** pour une réponse rapide, adaptée aux besoins et habitudes des bénéficiaires, et soucieuse des coûts financiers et de l'empreinte écologique. L'approche bons/coupons ou des foires sera favorisée en fonction des conditions et du contexte comme indiqué dans la section sécurité alimentaire.
- La constitution de stocks de contingence est envisageable aux conditions spécifiées dans les Fact Sheets (B.4) Toutefois, des stocks mutualisés via le mécanisme RRM seront privilégiés.

http://ec.europa.eu/echo/files/about/actors/fpa/fact_sheets_final_en.pdf

Evaluation

- L'évaluation des besoins en biens non alimentaires des populations affectées est partie de d'une évaluation humanitaire en situation d'urgence. Pour la détermination précise des biens à apporter, l'approche participative est indispensable pour assurer la prise en considération des **pratiques sociales et culturelles existantes**.
- Le **monitoring post distribution** sera indispensable afin de mesurer l'impact de la distribution sur la vulnérabilité déterminée ainsi que l'adéquation de la réponse aux besoins identifiés préalablement.

Recommandation par type de mise en œuvre

Approche spécifique: Abris

- La DG ECHO peut envisager une **assistance individuelle en abris** pour assurer la réparation/construction d'habitations lors de mouvements de retour ou permettre l'établissement de familles déplacées dans des habitations ou des sites mis à disposition par les communautés d'accueil
- Les interventions Abris doivent s'assurer au préalable des **droits de propriété** des terres et des biens fonciers. Les droits d'utilisation des bâtiments ou des sites à des fins d'abri collectif doivent également être accordés.
- Le type d'intervention doit viser à atténuer l'impact négatif sur **la communauté d'accueil et sur l'environnement** par le choix des matériaux et techniques de constructions utilisés. La gestion des ressources naturelles disponibles localement doit permettre d'accommoder les besoins des populations déplacées et d'accueil et tenir compte de la réduction des risques.
- Les **normes d'intervention** doivent respecter les standards de la zone affectée et considérer les aspects tels que l'utilisation de matériaux locaux, le respect des superficies traditionnellement octroyées par ménage, la participation communautaire, etc.

Approche spécifique: NFI

- **Vêtements et literie:** La quantité, qualité et type de vêtements et literie fournis doivent être adapté aux conditions climatiques, aux pratiques culturelles, ainsi qu'aux besoins spécifiques des individus plus vulnérables
- **Hygiène personnelle:** L'approche liée au genre et l'approche participative sont **impératives** pour le choix des articles à fournir afin d'appréhender les pratiques culturelles et sociales et les besoins spécifiques des femmes, filles, personnes handicapées, âgées, vivant avec le VIH/sida, etc.
- **Articles ménagers:** Le type d'articles (ustensiles pour la préparation, cuisson, préservation et la consommation des aliments) doit être approprié culturellement et permettre une utilisation sans risque. La coordination avec le Cluster EHA est nécessaire pour l'utilisation des savons et réservoirs d'eau et la sensibilisation aux pratiques d'hygiène. La coordination avec le Cluster Santé est également impérative pour la fourniture de moustiquaires imprégnées.